



## **RÈGLEMENT POUR LES ROULAGES**

- Accueil des pilotes à partir de 12 h 30
- Contrôle administratif à partir de 12 h 45 : chaque pilote doit impérativement se présenter à ce contrôle avec une licence FFM ou un Pass Circuit Vitesse. Il doit s'acquitter de la redevance du roulage et éventuellement de l'adhésion
  - Les licences UFOLEP ne sont pas admises : que FFM
  - Les autres assurances ne sont pas admises : que FFM
- Il ne sera pas distribué de Pass Circuit sur le site, Se rapprocher auprès du site de la Ligue
- Contrôle technique ne sera fait qu'après le passage à l'administratif. Comme pour une compétition les motos et les équipements seront vérifiés
  - Rappel pour les normes des équipements :
- Casques : ceux-ci doivent être conforme aux normes européennes ECE-2205, ECE 2206
- La combinaison en cuir ou matière équivalente, elle peut être en une ou deux pièces
  - Des bottes en cuir ou matière équivalente
    - Des gants en cuir
  - Ainsi qu'une dorsale norme 1621-02-201
- Seules les motos inférieures à 400 cm<sup>3</sup>, adaptées au circuit de karting, et ne dépassant pas les 95 Db seront acceptées

## **ENVIRONNEMENT**

- Les tapis de sol sont obligatoires pour toute manipulation sur les machines
- Les normes environnementales devront être strictement respectées
  - Vous devez laisser propre votre emplacement
- Si celles-ci ne sont pas respectées, le pilote pourra être exclu du site

Fait le 1 Février 2026

CHEVALLEREAU BASTIEN

Président du MC Fontenay